

Négociation « Compte épargne temps »

Restons unis pour défendre nos droits

Sous prétexte de négocier la mise en place d'un compte épargne temps, la direction avait proposé un train de réforme anti-sociales allant de l'augmentation du temps de travail, à la perte de RTT, en passant par la suppression de congés « famille malade » et de la prime « vacances enfants » pour les jeunes de plus de 18 ans.

Les premiers reculs de la direction

Suite à la réunion de négociation du 27 juin et grâce à la mobilisation des salariés menée à l'initiative de la CGT, les organisations syndicales ont obtenus de premières avancées pour les collègues de la CEIDF :

- Maintien des 1570h/an avec 11 RTT/an pour les salariés en poste.
 - Maintien des 10 jours de congé « famille malade » pour les salariés d'Île-de-France.
 - La possibilité de mettre son compte « congés payés » en négatif si besoin, en raison de l'étalement jusqu'en 2023 des congés obtenus en 2015.
 - Le maintien de la prime « vacances enfants » pour vos enfants de 18 à 25 ans.
- La négociation du 9 juillet n'a pas vu d'avancées notables.

Les cadres, grands perdants de la réforme

À ce stade, la direction propose toujours d'intégrer la prime de 250€ au salaire des cadres, mais **sans revalorisation** (cette prime resterait donc à son niveau d'il y a 10 ans). SUD et la CFDT proposent « vaillamment » de la revaloriser à 300€ (soit une augmentation de 50€ en 10 ans !).

Demain, les salariés passant cadres (catégorie H), auront une **revalorisation de leur rémunération (salaire+prime)...inférieure** à ce qu'ils toucheraient s'ils passaient cadres aujourd'hui !

Les cadres passant en catégories I, J et K auront également **une augmentation...dont le montant reste inconnu** à ce jour !

Ce qu'il reste à obtenir

Alors que certains sont prêts à accepter une « grande braderie » pour sauver leur projet de compte épargne temps, la CGT continuera de **défendre les droits de tous les salariés** :

- 1570h/an pour tous (y compris les futurs embauchés).
- Revalorisation du forfait « cadres » à hauteur de 120% de la SAM.
- Nous demandons également la garantie écrite que le budget de 1,5M€ consacré aux **colonies de vacances** continue, à l'avenir, d'être réservé aux colonies.
- Nous demandons enfin des précisions sur la mise en place du **CESU** : qui pourra en bénéficier ?

La prochaine négociation se tiendra le 20 septembre,

Cadres et non-cadres, pour le maintien de vos droits, restez unis et mobilisés !

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

SYNDICAT CGT DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE DE FRANCE



Isabelle
MAUZAT MARTIN



Bernard
DANTEC



Pierre-Yves
INGLESE



Audrey
RASTELLO



Pierre
PLUQUIN



64/66/68 Rue du Dessous des Berges
75013 PARIS



01 70 23 53 48 / 52
(ligne interne : 25348 / 52)



cgtceidf@orange.fr
cgt.dp.ce@orange.fr



CGTCEIDF



www.cgtceidf.fr